



N° 203.2015

**ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE SESSION DE SELECTION
PROFESSIONNELLE D'INTEGRATION AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2012 du 22 novembre 2012 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Meuse du 18 mars 2013,

Vu la convention entre le Centre de Gestion et le Conseil départemental de la Meuse,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire.

ARRETE

Article 1 Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'attaché territorial est constituée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse.

Article 2 Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité fixe à 1 le nombre d'emplois ouverts au grade d'attaché territorial par voie de sélection professionnelle.

Article 3 Le dossier de candidature est fourni par le Centre de Gestion au Conseil départemental de la Meuse et se compose de deux volets :

Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.

Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de Gestion pour faire acte de candidature.

Il appartient au Conseil départemental de la Meuse d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

- Article 4** La commission de sélection professionnelle est composée de :
- Madame Jocelyne CZAPLINSKI - Directrice Générale des Services - Centre de Gestion de la Meuse,
 - Monsieur Emmanuel BEHR - Responsable des Ressources Humaines - Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse,
 - Monsieur Stéphane MARTIN – Président du Centre de Gestion – Maire de Gondrecourt le Château.
- Article 5** Elle se réunira au cours d'une session prévue entre le 14 décembre et le 18 décembre 2015. Une convocation individuelle sera adressée aux agents concernés avant le 7 décembre 2015.
- Article 6** À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- Le Conseil départemental de la Meuse procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de Gestion dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe
- Article 7** Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 8** La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :
- transmis au contrôle de légalité,
 - affiché au Centre de Gestion de la Meuse.

Fait à Commercy,
Le 24 novembre 2015.

Le Président,



Stéphane MARTIN,
Maire de Gondrecourt le Château.